

COMPTE RENDU REUNION DU 13 AVRIL 2022

Date de la convocation : 8 avril 2022

Le 13 AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire de Val-de-Bonnieure,

Membres présents : MM. BOURABIER Jacques, CASTERA Michel, Mmes CHAILLOUX Aurore, CHOISEL Aurélie, ETIENNE Murielle, GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie, LACROIX Aurélie, ~~MM. LETELLIER Nicolas, LEVEQUE Cédric~~, Mme LITRÉ Arlette, MM. MAZAUD Pascal, MORELLEC Jean-Yves, ~~PIERRE Frédérie~~, Mmes PREVOT Samantha, PRIORET Sandrine, ROULLET Sophie, RUAULT Sabine, MM. TASCHER Mathieu. ~~THILL Alain~~
Mme Sophie ROULLET arrivée à 20H45.

Excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. LETELLIER Nicolas à Mme Aurélie LACROIX, M. THILL à M. MAZAUD

Absent(s) : Mrs PIERRE et LEVEQUE.

Considérant le contexte sanitaire actuel le conseil Municipal peut valablement délibérer si le tiers des ses membres en exercice est présent. Et, un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer M. Jacques BOURABIER est élu secrétaire de séance.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE POUR LA VALORISATION DE L'ART ROMAN

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu par la Communauté de Communes Cœur de Charente concernant la valorisation de l'art roman sur le territoire.

Depuis de nombreuses années, différentes actions sont menées par les deux Communautés de Communes du Pays du Ruffécois : organisation de visites guidées, évènementiel, communication, édition d'un livret collector et de fiches individuelles par monument, signalétique des édifices, exposition art roman, application numérique (programmée pour 2023).

La communauté de communes mène des projets relatifs à la valorisation du patrimoine roman et néolithique. Cette démarche a notamment pour but de valoriser la destination touristique ruffécoise. L'engagement des communes dans les projets communautaires est gage de bonne implication et par conséquent de réussite.

C'est pourquoi le conseil communautaire de la Communauté de Communes a envisagé une participation financière, ayant valeur d'engagement et d'investissement, sur les actions de valorisation (création de supports de communication et programmation d'animations) à savoir : application numérique pour smartphone, panneaux de signalétique, livret collector et fiche par monument, programme d'animations, exposition.

Le conseil communautaire a défini les tarifs comme suit :

- 1 seule participation par commune (même dans le cas de plusieurs monuments concernés)
- 100€ lors de la mise en ligne de l'application numérique pour smartphone pour les communes concernées (2023)

- 50€/an pour les communes bénéficiaires d'une ou des actions de valorisation du patrimoine roman et néolithique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise, n'autorise pas** Mme le Maire à signer cette convention

VOTANTS : dont « POUR » ...16.....: dont « CONTRE »...0... :dont « ABSTENTION »...0... :

EMPRUNT POUR L'INSTITUT DE BEAUTÉ (CHOIX DE LA BANQUE)

PROPOSITIONS DE FINANCEMENT POUR 40 000 €

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée en objet il est opportun de recourir à un emprunt de 40 000 €.

Madame le Maire rappelle que le 26 janvier dernier une délibération ayant le même objet avait été prise sous le n° D-2022-002. Cette délibération n'étant plus d'actualité il convient de la retirer.

Madame le Maire présente les nouvelles propositions d'emprunt reçues :

| BANQUE | DUREE | TAUX | PERIODICITE | ECHEANC E | ECHEANCE MENSUELLE |
|------------------|-------|-------|---------------|---------------|--------------------|
| Crédit Agricole | 7 ANS | 1.11% | ANNUELLE | 5 969.79 € | 497.48 € |
| Crédit Agricole | | 1.36% | TRIMESTRIELLE | 1 500.08 € | 500.03 € |
| Caisse d'épargne | | 1.34% | TRIMESTRIELLE | 1 499.01 € | 499.67 € |
| Banque postale | | 1.69% | TRIMESTRIELLE | 1 517.75 € | 505.92 € |

| | | | | | |
|------------------|--------|-------|---------------|---------------|----------|
| Crédit Agricole | 10 ANS | 1.39% | ANNUELLE | 4 311.80 € | 359.32 € |
| Crédit Agricole | | 1.61% | TRIMESTRIELLE | 1 084.67 € | 361.56 € |
| Caisse d'épargne | | 1.54% | TRIMESTRIELLE | 1 080.90 € | 360.30 € |
| Banque postale | | | | | |

| | | | | | |
|------------------|--------|-------|---------------|---------------|----------|
| Crédit Agricole | 15 ANS | 1.69% | ANNUELLE | 3 041.17 € | 253.43 € |
| Crédit Agricole | | 1.87% | TRIMESTRIELLE | 766.08 € | 255.36 € |
| Caisse d'épargne | | 1.70% | TRIMESTRIELLE | 756.68 € | 252.22 € |
| Banque postale | | | | | |

Le conseil Municipal de la Commune de Val-de-Bonnieure après avoir pris connaissance des offres de financements proposées et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De choisir la banque : CRÉDIT AGRICOLE

Montant du contrat de prêt : 40 000 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans.

Objet du contrat de prêt de Beauté : financer les investissements d'Aménagement d'un local communal en Institut

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.39 %

Base de calcul des intérêts :

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité Annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

COMMISSION

Commission d'engagement : 200 €.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

Vote 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

PRESENTATION RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE (KARST DE LA CHARENTE)

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

Adopte

le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable géré par le SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

VOTANTS :

- dont « POUR » : 17
- dont « CONTRE » : 0
- dont « ABSTENTION » : 0

Questions diverses :

- Prévision de location de l'atelier de « Ste Colombe ».
- Demande de stérilisation des chats errants
- Réflexion pour donner un nom à l'ancienne mairie de « St Amant de Bonnieure »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h 40.

*Le Maire,
Aurélie LACROIX*

